

Roger SIBOUL  
[roger.siboul@wanadoo.fr](mailto:roger.siboul@wanadoo.fr)  
Président de l'association « Respect du Terroir »  
5, impasse Frédéric Mistral  
30840 MEYNES

Le, 7 novembre 2018

**Monsieur Anthony CELLIER**  
[anthony.cellier@assemblee-nationale](mailto:anthony.cellier@assemblee-nationale)  
**Député du GARD ( 3 ième )**  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

**Objet : Projets éoliens et photovoltaïques en Gard Rhodanien.**

Monsieur le Député,

Puisque vous n'avez pu assumer votre permanence le 8 octobre dernier en la Mairie de MONTFRIN je vous fais part des questions que nous souhaitons vous soumettre.

Tout d'abord, avez-vous toujours la volonté de poursuivre avec notre Collectif « Biotope d'avenir », nos entretiens citoyens du 26 janvier 2018 concernant les projets éoliens du plateau des garrigues de St Victor la Coste -Valliguières ?

Avez-vous pu prendre connaissance de tous les dossiers que nous vous avons remis au cours de ce premier contact et complétés par mon dernier courrier du 4 juillet dernier ?

Quel est votre positionnement par rapport à notre refus citoyen de ces 2 projets éoliens : **Pour** ou **Contre** ?

Une « neutralité », si conciliante ou bienveillante soit-elle, pourrait être considérée comme un manque de responsabilité politique, car si la décision finale d'implantation est préfectorale, fonction de textes de lois en évolution permanente, elle est également fonction, comme toute décision, du rapport de forces en présence tant politiques que citoyennes .

Pour tenter de vous convaincre du *mal fondé de l'éolien pour la France*, je vous joins un opuscule publié le 1er mars 2018 par un Ingénieur Général des Mines, un Inspecteur Général des Finances et un Président Exécutif d'Europa Nostra ( fédération européenne de défense du patrimoine paysager) : « *En France, l'éolien est une erreur ruineuse, sans profit pour le climat* » .

Les conclusions de ce Groupe indépendant de réflexion sur l'énergie sont surprenantes, pour ne pas dire effrayantes et dérangeantes ( un gâchis financier ) pour le Pouvoir Exécutif...

Je vous joins également le résumé d'une publication du 23 octobre 2017, d'un autre brillant ingénieur spécialiste en énergie : « *Réduire de 75 à 50 % la part du nucléaire d'ici 2025. Quelles Conséquences pour le Pays ?* »

Dans *une étude sommaire* de mise en œuvre de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), par la fermeture de 17 réacteurs, l'auteur annonce les conséquences extrêmement négatives pour le pays, en termes de sécurité d'alimentation en électricité en périodes hivernales (risques de black-out) et en termes économiques et financiers (une « folie » ruineuse en subventions et une « explosion » du prix du kilowatt/h)...*une écologie « punitive »*, à charge du consommateur !

Devant l'impact dévastateur sur l'économie du pays et du niveau de vie des français dans les années à venir, l'auteur demande une remise à plat complète des objectifs de la LTECV/PPE renouvelables. Il suggère *une étude d'impact approfondie couvrant l'ensemble des domaines concernés, Préalable impératif à toute décision « structurante »* : on n'a ni le droit, ni les moyens de se tromper !

Enfin, je vous rappelle et vous ne l'ignorez pas, qu'un Rapport d'information n° 1096, déposé par la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement des Territoires, a été enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 20 juin 2018 en application de l'article 145-7 du Règlement de la mise en application de la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016, à savoir :  
« *Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages.* »

Ces deux nouveaux documents d'éminents spécialistes en énergie et ce récent rapport au Parlement viennent corroborer l'opposition déterminée que nous menons depuis plus d'une dizaine d'années au sein de nos associations de défense environnementale contre l'éolien industriel, mais également contre le photovoltaïque au sol, destructeur de foncier agricole et particulièrement de nos garrigues.

Seul le solaire thermique, producteur d'eau chaude stockée dans des cumulus, bénéficie d'un avis favorable de notre part car son rendement est triple de celui du photovoltaïque et nécessite donc 3 fois moins de surface à puissances installées égales. C'est facile à implanter et purement écologique.

Enfin, je vous informe que l'action persistante du Syndicat Général des vignerons des Côtes du Rhône, de concert avec certaines mairies impactées et associations, contre l'implantation du gazoduc ERIDAN (220 km de long, diamètre des tuyauteries 1,20 m !) vient de s'avérer payante : Le Tribunal Administratif de Grenoble, par jugement du 16 octobre 2018, a statué en faveur de *l'annulation totale de l'arrêté ministériel du 5 janvier 2015*, au motif d'une « *insuffisance de l'étude de danger* »...Le promoteur GRT Gaz, a évidemment 2 mois pour faire appel du jugement.

Monsieur le Député, preuve est faite, que toute action menée avec *justesse et pertinence*, par des citoyens et associations contre des projets, avant tout politiques (et souvent mal ficelés), finit par aboutir en démocratie...même avec un long chemin de combattant !

N'oubliez pas, Monsieur le Député, que le Plateau boisé des Garrigues de St Victor-Valliguières (et autres communes limitrophes) est un *Sanctuaire de Biodiversité inviolable*...notre propriété commune, notre patrimoine paysager...*un Bien inaltérable à défendre*.

Dans l'attente de votre réponse tant à nos questions soulevées qu'à votre prise de position de politique responsable, nous souhaiterions également lors de l'une de vos permanences locales, vous rencontrer, pour évoquer les troubles de santé d'habitants proches des éoliennes et l'impact nuisible sur la faune, veuillez croire, Monsieur le Député, en l'assurance de notre parfaite considération.

Roger SIBOUL

#### **Pièces jointes :**

- En France, l'éolien est une erreur ruineuse, sans profit pour le climat .
- Réduire de 75 à 50 % la part du nucléaire d'ici 2025. Quelles Conséquences pour le pays ?